

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Sodium Benzoate 9%

Type(s) de produit: TP06 - Protection des produits pendant le stockage

Numéro de l'autorisation: EU-0026584-0000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0026654-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	3
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	3
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Sodium Benzoate 9%

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Genencor International B.V.
	Adresse	Willem Einthovenstraat 4 2342 BH Oegstgeest Pays-Bas
Numéro de l'autorisation	EU-0026584-0000	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0026654-0000	
Date de l'autorisation	16/07/2020	
Date d'expiration de l'autorisation	16/07/2030	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Finfeeds Finland Oy
Adresse du fabricant	Satamatie 2 21100 Naantali Finlande
Emplacement des sites de fabrication	Satamatie 2 21100 Naantali Finlande
Nom du fabricant	Finfeeds Oy
Adresse du fabricant	Myllykatu 20 FI-65100 Vaasa Finlande
Emplacement des sites de fabrication	Myllykatu 20 FI-65100 Vaasa Finlande

Nom du fabricant	Genencor International Oy
Adresse du fabricant	Tiilikantie 15 FI-42300 Jamsankoski Finlande
Emplacement des sites de fabrication	Myllytie 6 31600 Jokioinen Finlande
	Tiilikantie 15 FI-42300 Jamsankoski Finlande
	Orioninkatu 4, P.O. Box 34 FI-10960 Hanko Finlande

Nom du fabricant	Genencor International BVBA
Adresse du fabricant	Komvest 43 8000 Brugge Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Komvest 43 8000 Brugge Belgique

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1423 - Benzoate de sodium
Nom du fabricant	Wuhan Youji Industries Co
Adresse du fabricant	No. 1 2nd Chemical Road 430082 Wuhan Chine
Emplacement des sites de fabrication	No. 1 2nd Chemical Road 430082 Wuhan Chine

Substance active	1423 - Benzoate de sodium
Nom du fabricant	Emerald Kalama Chemical B.V.
Adresse du fabricant	Fascinatio Boulevard 230 3065 WB Rotterdam Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Montrealweg 15 P.O.Box 1021, Havennummer 4322 3180 AA Rozenburg 3197 KH Rotterdam-Botlek Pays-Bas

Substance active	1423 - Benzoate de sodium
Nom du fabricant	Eastman Chemical B.V.
Adresse du fabricant	Fascinatio Boulevard 602-614 2909 VA Capelle aan den IJssel Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Eastman Specialties OÜ Uus-Tehase 8 30328 Kohtla-Järve Estonie

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Benzoate de sodium		Substance active		208-534-8	9

2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	
Conseils de prudence	

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Conservateur enzymatique

Type de produit	TP06 - Protection des produits pendant le stockage
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Le produit est utilisé pour conserver les enzymes. Les enzymes sont des protéines qui perdent leur activité lorsqu'elles sont biodégradées. Afin de préserver les enzymes, les fabricants d'enzymes les formulent avec du benzoate de sodium. Les produits enzymatiques résultants sont transportés et stockés à température ambiante.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: Pseudomonas aeruginosa Nom commun: Bacteria, aerobic Gram-negative Stade de développement: Spores bactériennes</p> <p>Nom scientifique: Staphylococcus aureus Nom commun: Bacteria, aerobic Gram-negative Stade de développement: Spores bactériennes</p> <p>Nom scientifique: Escherichia coli Nom commun: Bacteria, aerobic Gram-negative Stade de développement: Spores bactériennes</p> <p>Nom scientifique: Candida albicans Nom commun: Fungi/yeasts Stade de développement: Spores et sporanges</p> <p>Nom scientifique: Aspergillus brasiliensis Nom commun: Fungi/yeasts Stade de développement: Spores et sporanges</p> <p>Nom scientifique: Aspergillus niger Nom commun: Fungi/yeasts Stade de développement: Spores et sporanges</p> <p>Nom scientifique: Talaromyces/ Rasamsonia emersonii Nom commun: Fungi/yeasts Stade de développement: Spores et sporanges</p>
Domaine d'utilisation	Intérieur Protection des produits stockés (TP6).
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Protection des produits stockés /Protection des denrées alimentaires Description détaillée: Application directe, par exemple pompage dans le produit enzymatique à conserver. Le produit biocide peut être appliqué dans l'une ou l'autre des 2 étapes en fonction de l'utilisation du produit enzymatique à conserver: 1. Lors des étapes finales de fermentation 2. Après séparation du bouillon de fermentation des microorganismes
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: Le produit est appliqué directement au processus par lots, normalement une seule fois Dilution (%): Le taux d'application du produit est tel qu'il permet d'obtenir une concentration de produit final comprise entre 0,3 % et 3 % p/p par exemple. Nombre et fréquence des applications: Le produit est appliqué directement au processus par lots, normalement une seule fois.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

>=1000 L cuves inox, 1000 L conteneurs IBC, HDPE.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

--

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

--

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

--

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

--

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

--

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Le produit biocide peut être appliqué dans l'une ou l'autre des 2 étapes selon l'utilisation du produit final :

1. Pendant les dernières étapes de la fermentation
2. Après séparation du bouillon de fermentation des microorganismes

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles.

5.2. Mesures de gestion des risques

Non requises. Le produit biocide n'est pas classé comme dangereux pour la santé humaine ou l'environnement.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Le produit biocide n'est pas classé comme dangereux pour la santé humaine ou l'environnement.

Description des premiers secours

Inhalation : amener la personne à l'air frais. Si les signes/symptômes persistent, consultez un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Contact cutané : Retirer et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Si les symptômes persistent, appelez un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Contact avec les yeux : Maintenir les yeux ouverts et rincer doucement à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, après les 5 premières minutes, retirer les lentilles de contact, puis continuer de rincer l'œil.

Ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau et boire beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, appelez un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Mesures en cas de rejet accidentel : aucune précaution particulière pour l'environnement n'est requise.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer conformément aux réglementations locales. Les eaux usées doivent être déversées dans une station d'épuration. Les codes de déchets doivent être attribués par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit sec, à température ambiante. Protéger du gel.
Durée de conservation : 4 semaines à température ambiante.

6. Autres informations

Informations sur l'étiquette et mode d'emploi pour le benzoate de sodium 9 %, BPR-reg. no. 876-1

I. L'étiquette doit être conçue conformément au résumé approuvé des propriétés de produit biocide, article 69, paragraphe 1 du règlement sur les produits biocides (règlement (UE) n° 528/2012), et le règlement CLP[1].

II. Il relève de la responsabilité exclusive du demandeur/titulaire de l'autorisation de s'assurer que l'étiquette, les marquages et l'emballage sont conformes aux exigences légales, à savoir le règlement sur les produits biocides, article 69. L'étiquette et les marquages doivent être en danois.

Le texte ci-dessous dans la section III est une contribution conforme aux règles et ne répond donc qu'à une partie des exigences qui s'appliquent, entre autres, à l'étiquette.

III. L'étiquette doit inclure les informations ci-dessous. Les informations entre guillemets doivent être reproduites mot à mot :

1) Dans le champ principal :

« Conservateur

Ne peut être utilisé que comme conservateur pour le contrôle des bactéries et des levures dans la production industrielle d'enzymes.

»

2) Dans le champ d'avertissement :

"ATTENTION

Nettoyez votre peau après tout travail.

Le non-respect des consignes ci-dessous peut entraîner une sanction :

Utiliser uniquement comme conservateur dans le contrôle des bactéries et des levures dans la production industrielle d'enzymes.
Ne pas utiliser pour d'autres parasites ni à des doses plus élevées que celles mentionnées dans la notice d'utilisation.

Conserver hors de portée des enfants.

Ne pas stocker avec des denrées alimentaires, des boissons ou des aliments pour animaux. »

Informations facultatives sur les premiers secours.

3) Dans le champ de déclaration :

a) Le texte « Conservateurs BPR-reg. no. 876-1. L'ingrédient actif et le produit biocide sont approuvés sur la base du règlement sur les produits biocides (règlement (UE) n° 528/2012) ».

- b) Informations sur le type de composé : « liquide » pour ce composé.
- c) La quantité d'ingrédient actif en pourcentage de concentration pondérale (% p/p) et g/L à 20 °C.
- d) La date d'expiration doit être indiquée. Cette date ne doit pas dépasser 28 jours après la date de fabrication. La date sur l'étiquette peut être indiquée comme référence à une date de fabrication figurant ailleurs sur l'emballage.
- e) Le numéro ou la désignation du lot doit être indiqué.
- f) Taille de l'emballage en L.
- g) Nom et adresse du détenteur de l'autorisation.

4) Mode d'emploi :

Informations sur les parasites, les domaines d'utilisation et le dosage.

Les directives suivantes concernent l'élimination.

Le conseil de prudence P501 doit être indiqué : « Éliminer le contenu/récipient conformément aux règles municipales sur l'élimination des déchets. »

En outre, l'étiquetage doit répondre aux directives :

« Les emballages vides et les produits non utilisés peuvent être jetés avec les ordures ménagères.»